

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1602

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

À la dernière phrase de l'alinéa 66, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« au »,

les mots :

« en application du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.